

**ARRÊTÉ N° ARR_2024_0753_AUT JURALLIANCE POLIGNY MODIF
AEMORH**

portant modification de l'autorisation
pour le site de Poligny
gérée par l'Association JURALLIANCE
à compter du 17 juin 2024

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L 313-1-1 et R 312-2-1 ;

VU l'article 375-2 du Code Civil ;

VU la Loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'avis rendu par la 1^{ère} chambre civile de la cour de cassation le 14 février 2024 (pourvoi n°D23-70.015) stipulant que la mesure dite de « placement éducatif à domicile » relève d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert prévue par l'article 375-2 du code civil ;

VU l'arrêté n° 3-5-2_16_02_245 portant renouvellement de l'autorisation pour une durée de 15 ans délivrée à l'Association JURALLIANCE pour le fonctionnement de la MECS CHEZ NOUS à POLIGNY à compter du 4 janvier 2017 ;

VU l'arrêté n° ARR_2024_0712_AUT_JURALLIANCE_MECSCHEZNOUS_EXT6MNA portant autorisation d'extension à titre provisoire de 6 places en internat pour Mineurs Non Accompagnés (MNA) en appartement à la MECS « Chez Nous » à POLIGNY gérée par l'Association JURALLIANCE à compter du 3 juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 Dispositif 3 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

CONSIDÉRANT que la dénomination du dispositif mis en place par le Département du JURA sous le terme Placement Educatif à Domicile (PEAD) afin de diversifier les réponses proposées dans le champ de la protection de l'enfance doit être modifiée au regard de l'avis rendu par la cour de cassation le 14 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que sur la base de l'avis de la cour de cassation du 14 février 2024, les juges des enfants ont informé le Département qu'ils ne prononceraient plus de PEAD ;

CONSIDÉRANT que le dispositif PEAD correspond à de l'action éducative en milieu ouvert renforcée avec possibilité d'hébergement (AEMO- RH) et qu'il convient d'actualiser en conséquence l'autorisation ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 L'autorisation délivrée à l'association JURALLIANCE est modifiée pour substituer le terme AEMO-RH à PEAD.
- ARTICLE 2 L'autorisation accordée à l'association JURALLIANCE pour le secteur de POLIGNY **est répartie sur deux établissements à compter du 17 juin 2024 comme suit :**
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Chez Nous » à Poligny ;
 - **Service d'AEMO RH POLIGNY**
- ARTICLE 3 La capacité d'accueil pour l'accompagnement d'enfants des deux sexes, âgés de 6 à 18 ans, est fixée comme suit :
- 37 places en internat et dans des appartements éducatifs,
 - 3 places en accueil d'urgence,
 - 9 places d'internat en appartement à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2024, pour MNA âgés de moins de 18 ans (Dispositif 2),
 - 6 places d'internat en appartement à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2025, pour MNA âgés de moins de 18 ans (Dispositif 3),
 - **16 mesures d'AEMO RH renforcée avec hébergement éventuel.**
- ARTICLE 4 Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées comme suit au Fichier National des Établissements Sanitaires et sociaux (FINESS) :

1) Entité juridique (gestionnaire) :

N° FINESS	39 000 761 5
SIREN	812 297 364
Raison Sociale	Association JURALLIANCE
Adresse	9 rue Chauvin 39600 ARBOIS
Coordonnées	Tel : 03 84 66 31 80
Code APE	8899B
Statut Juridique	60 Association Loi 1901

2) Établissement principal :

N° FINESS	39 000 766 4
SIRET	812 297 364 00190
Raison Sociale	MECS « Chez Nous »
Adresse	6 rue du Vieil Hôpital - 39800 POLIGNY
Coordonnées	03 84 37 13 78 mecs.cheznous@juralliance.fr
Code APE	8790A
Mode de tarification	08 Président du Conseil départemental

Catégorie d'établissement	Discipline	Mode de Fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de places
177 - Maison d'Enfants à Caractère Social	913 Accueil d'Urgence Protection de l'Enfance	11 Hébergement complet Internat	800 - Enfants, Ado. jeunes maj. ASE	3
	912 Accueil au titre de la protection de l'Enfance	11 Hébergement complet Internat	800 - Enfants, Ado. jeunes maj. ASE	37
		18 Hébergement de nuit éclaté	800 - Enfants, Ado. jeunes maj. ASE	9 places provisoires MNA jusqu'au 31/12/2024 Dispositif 2
				6 places provisoires MNA jusqu'au 31/12/2025 Dispositif 3

3) Établissement et service secondaire :

N° FINESS	
SIRET	812 297 364 00190
Raison Sociale	AEMO RH « POLIGNY »
Adresse	6 rue du Vieil Hôpital - 39800 POLIGNY
Coordonnées	03 84 37 13 78 mecs.cheznous@juralliance.fr
Code APE	8790A
Mode de tarification	08 Président du Conseil départemental

Catégorie d'établissement	Discipline	Mode de Fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de mesures
295 Aide éducative à domicile et Action éducative en milieu ouvert (AEMO)	258 Action éducative en milieu ouvert	16 Prestation en milieu ordinaire	800 - Enfants, Ado. jeunes maj. ASE	16

ARTICLE 5 Ces établissements et services sont habilités à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 6 Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques de l'autorisation, devra être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental du Jura.

ARTICLE 7 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 8 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Président de JURALLIANCE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.

Destinataires :

- Département
 - Mission Comptabilité
 - Direction Enfance Famille
 - Site Internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Gestionnaire
- Préfecture

Signature de l'arrêté

